



Bruxelles, le 20 mai 2016  
(OR. fr)

9092/16

**Dossier interinstitutionnel:  
2014/0309 (COD)**

CODEC 688  
CODIF 22  
ANTIDUMPING 6  
COMER 63  
WTO 136

**NOTE POINT "I/A"**

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de l'Union européenne (texte codifié) (**première lecture**)  
- Adoption de l'acte législatif (**AL**)

1. Le 28 octobre 2014, la Commission a transmis au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 207 paragraphe 2 du TFUE.
2. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 10 mai 2016. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil<sup>2</sup>.
3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 47/15.

<sup>1</sup> doc. 14907/14.

<sup>2</sup> doc. 8689/16.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.

---